Fabrique de DP

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 956

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

paie que ce qu'il consomme. Là encore la réalité est bien différente.

Examinons en détail les flux de chaleur dans un logement. Imaginons notre immeuble comme une boîte plus ou moins bien isolée. Cette dernière est constituée de cubes juxtaposés, représentant les appartements. Si on prend un cube dans un étage intermédiaire, une face sera située sur la façade et les cinq autres constitueront les parois intérieures. Les cloisons et planchers entre logements ne sont pas isolés contrairement à la face extérieure. Le flux de chaleur possible entre logements pourra être plus important qu'entre l'intérieur et l'extérieur.

Ainsi, un locataire situé au milieu de l'immeuble pourra aisément être chauffé par ses voisins. Alors qu'un locataire habitant dans un angle du bâtiment, avec trois parois extérieures, n'aura pas cette chance.

Si le bâtiment est bien réglé, c'est-à-dire si toutes les pièces sont chauffées à 20-21°C, le locataire qui ferme son radiateur va, par son action bien intentionnée, déséquilibrer le réglage et perturber inconsciemment le confort de ses voisins. Ce qui nécessitera, pour assurer les prestations dues (20-21°C) d'augmenter la température de l'eau des radiateurs!

Examinons l'impact du décompte individuel de chauffage sur la facture du locataire. Prenons pas exemple un logement de cinq pièces moyennement bien isolé comprenant une installation de production de chaleur d'un bon rendement annuel. En 1988/89, la facture se présente ainsi:

Mazout (1230 l à fr. 0,26/l)	320.-	63%
Electricité (pompes, brûleurs)	43.-	8%
Frais divers (surveillance, contrats, ramonage, révision citerne, etc)	115.-	6%
Frais administratifs	32.-	6%
Total	510.-	100%

Examinons également comment est utilisé le combustible.

Chauffage (chaleur émise par les radiateurs	676 l.	55%
Eau chaude	229 l.	19%
Pertes circulation eau chaude	104 l.	8%
Pertes techniques en chaufferie et distribution	211 l.	18%
Total	1230 l.	100%

L'action du locataire ne sera possible que sur 55% de la consommation, mais seulement sur environ 1/3 de la facture (55% x 63%= 35%). Si ce même bâtiment était équipé de compteurs, les frais du décompte seraient d'environ 50 francs par logement, soit une augmentation des frais à la charge du locataire de 10% environ.

En admettant que l'effort des locataires permette une diminution des consommations de 10% (cela correspond à une température abaissée d'environ 1,5°C en moyenne), la consommation du locataire baissera de 70 litres environ (10% x 676 l. = env. 70 l.) soit à un prix de l'ordre de fr. 0,26 par litre, une économie annuelle de fr. 20.- (10% x 35%= 3,5% et 0,035 x 510 = fr. 18.-). C'est dérisoire en regard des 50 francs au minimum dépensés pour le comptage!

Notons en passant que certains compteurs sont alimentés par des piles dont la destruction pose des problèmes écologiques.

Enfin, la précision physique de la mesure est plus que douteuse pour toute une série de raisons qu'il est trop long de développer ici. A titre indicatif, cette précision est de l'ordre de ± 20%.

Le seul résultat tangible du décompte individuel sera de reporter sur le locataire, à ses frais, un réglage d'installation qui normalement incombe au propriétaire.

L'investissement total pour généraliser en Suisse le décompte individuel dépassera le milliard.

Ainsi par une méconnaissance des problèmes, on risque de mettre en application un règlement qui fera le bonheur des fabricants de compteurs à l'affût de ces nouvelles réglementations, sans qu'aucune action sur les causes réelles du gaspillage ne soit entreprise. Quel gâchis en perspective.

En conclusion, on peut dire qu'il serait regrettable d'appliquer au pas de charge l'article le plus discutable de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire», alors que globalement les autres propositions préconisées dans celle-ci sont positives et devraient être appliquées prioritairement.

Georges Krebs

(réd) Sur le principe, le raisonneement de M. Krebs est inattaquable: mieux vaut isoler et équiper les bâtiments de manière optimale et régler correctement les installations de chauffage que de répartir équitablement le coût du gaspillage. Dans les faits, l'objectif préconisé par M. Krebs ne peut être atteint qu'à terme. A nos yeux, le décompte individuel constitue une solution transitoire utile.

FABRIQUE DE DP

Les comptes

La traditionnelle assemblée des actionnaires de la SA des Editions Domaine public a eu lieu le 2 juin, présidée pour la dernière fois par Yvette Jaggi. La présidente a en effet souhaité passer la main et c'est Jean-Pierre Bossy qui assumera désormais cette charge.

Le compte d'exploitation, que nous publions ci-dessous, est presque équilibré. Les lecteurs désirant également prendre connaissance du compte de pertes et profits et du bilan peuvent demander la feuille récapitulative à la rédaction.

Charges		**Produits**	
Impression du journal	54'938.60		
Routage	4'495.15	Ventes au numéro	1'002.85
Salaires nets	58'224.85	Brochures + no spécial	562.–
Charges sociales	13'938.50	Ventes au Salon du livre	335.–
Loyer, électricité	4'110.40	Abonnements	150'422.–
Tél., taxes postales	5'475.55		
Autres frais d'administration	12'441.05	Total	152'321.85
Total	153'624.10	**Résultat d'exploitation**	**– 1'302.25**